

Contrat de location : LIRE LES MENTIONS LÉGALES** Article 16 et 17

Le présent contrat de location est établi entre la société *Carriedheart Et* situé au 2 rue Coysevox, 69001 Lyon, et le mentionné ci-dessous :

Nom / Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Matériel loué :

RÉSERVER MON VISIO OFFERT



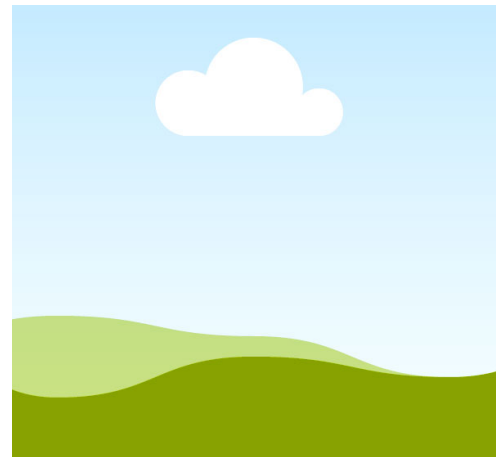
1. Durée de location :

La location est possible pour une durée minimale d'**une semaine**.
Chaque semaine commencée est **due**. Le contrat débute à la date de mise à disposition qui suit :

Dernier délai avant remise le

Mise à disposition du/des matériel(s) :

Chèque de caution : €





La location est établie pour une durée d' ... **semaine, soit jours.**
Le matériel doit être rendu le .././....

Merci de prêter attention, si le matériel loué n'est pas rendu à la date de fin de contrat, une semaine supplémentaire sera facturée.

Attention ce contrat est un engagement, aucun remboursement ne sera effectué pour un retour avant date.

2. Tarif :

Temps de location (en jours)	Prix (hors frais de port)
.. jours	.. euros

À régler :

.. semaine(s) :

MONTANT TOTAL : ..€

LIRE LES MENTIONS LÉGALES**

Article 16 et 17

3. Retour :

Le matériel n'est prêté qu'à la **réception du présent contrat signé**, du **chèque de caution**, ainsi que du **règlement correspondant** au temps de location choisi plus frais de port allé et retour.

Si le client souhaite acheter le moyen de portage les frais de location déjà réglés lui seront **remboursés**.

Il est possible de venir chercher puis ramener directement le matériel à l'adresse de la société : *Julie zinck - 13a rue de l'industrie, 01150 Iagnieu*

4. Caution :

Un chèque de caution d'un montant de la valeur du matériel neuf vous est demandé pour chaque location (cas exceptionnels carte d'identité + attestation sur l'honneur à signer) il sera encaissé si le matériel :

- N'est pas restitué en fin de contrat (au-delà d'une semaine de dépassement non prévue le matériel est considéré comme non restitué).
- Est restitué endommagé, tâché, sali, déchiré ou abîmé.

En fin de contrat et après réception du matériel en bon état, le chèque de caution sera renvoyé par courrier suivi à l'adresse communiquée par le client.

Si le client souhaite procéder à l'achat d'un moyen de portage auprès de la société, la location complète lui sera remboursée **hors frais de port**. Le chèque de caution est à établir à l'ordre de : *Julie Zinck*

5. Entretien du matériel :

Le matériel proposé est issu d'un **stock dédié aux cours de portage**.
Si la location est dans le but d'un achat, je fournirai un **produit neuf** avec remise locative, il sera possible de **choisir le coloris**.

Entre chaque location, je me charge de **laver** et **désinfecter** le matériel.
Je vérifie également les différents produits afin de m'assurer qu'ils ne soient **aucunement endommagés**.

Des **photos** seront **jointes** au présent contrat afin de servir de garantit d'état en début de location. Elles seront utilisées pour les vérifications de retour du matériel.

En cas de souillures (vomis, selles, etc...) merci de laver le moyen de portage à **30° maximum** et de ne pas le passer au **sèche-linge**, ni le faire sécher en **plein soleil** (risque de perte de teinte).

Le non-respect de ces consignes entrainera l'encaissement du chèque de caution.

Voir consignes d'entretien et règles de sécurité joints à ce mail.

Merci de bien vouloir lire et parapher toutes les pages.

Fait à, le .././....

Signature précédée de la mention
« *lu et approuvé* » **LIRE LES MENTIONS LÉGALES****
Article 16 et 17

Zinck Julie - Carriedheart EI

